

Accusé de réception en préfecture
089 21690235 20210301FBUDGETPRIMITI-BF
Date de télétransmission : 23/02/2021
Date de réception préfecture : 23/02/2021

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'OTTMARSHEIM**

Séance du 18 février 2021

sous la présidence de M. Jean-Marie BEHE, Président

Nombre de membres
du bureau élus : **11**

Membres présents : 4

Membres absents : 7

3) BUDGET PRIMITIF 2021

Le bureau de l'association foncière, après en avoir délibéré, a **approuvé** à l'unanimité

1. Le maintien du taux de cotisations sans taxes à **9,15 € l'hectare** pour l'ensemble des parcelles.
2. Le versement d'une indemnité annuelle de secrétariat de 500 euros.
3. Une demande d'une subvention communale de 4.000.00 euros.
4. **le budget primitif 2021, en équilibre des recettes et des dépenses, comme suit :**

Section de fonctionnement :	76386.99 €
Section d'investissement :	59 026,21 €

Pour Extrait conforme
Ottmarsheim, le 23 février 2021
Le Président :

Jean-Marie BEHE

